



BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE
NUMÉRIQUE
DIGITAL SCIENTIFIC
LIBRARY

Stratégie 2012-2015

INTRODUCTION

La Bibliothèque Scientifique Numérique est un programme initié en 2008 et inscrit dans la feuille de route des infrastructures de recherche, qui vise deux objectifs principaux : répondre aux besoins des chercheurs et enseignants-chercheurs en portant l'offre qui leur est fournie en IST à un niveau d'excellence mondiale et améliorer la visibilité de la recherche française. Elle vise à mettre en place un pilotage politique partagé par les grands acteurs de l'ESR, offrant des services à l'ensemble des communautés quel que soit leur statut ; créer de nouveaux modèles et équilibres économiques entre acteurs publics et privés dans l'édition scientifique.

BSN est composée de 9 segments d'activité¹ pour lesquels des actions ont été initiées par différents opérateurs (spécialistes de la documentation, de l'IST, laboratoires de recherche...). L'infrastructure BSN vise à monter en qualité, donner de la cohérence à ces actions (mise en réseau) et à améliorer le ratio coût/efficacité. Sa réalisation suppose un repositionnement des différents opérateurs traditionnels de l'IST. Le choix a été fait de ne pas faire de ce repositionnement un préalable à toute action mais que ce dernier découle des choix stratégiques.

- BSN 1 : L'acquisition des archives de l'édition scientifique et l'abonnement aux revues scientifiques (courant)
- BSN 2 : Les dispositifs d'accès et d'hébergement aux/des ressources numériques (ENT type BIBLIOVIE, Biblio SHS...)
- BSN 3 : Le signalement (bases de données bibliographiques)
- BSN 4 : Les archives ouvertes
- BSN 5 : La numérisation du patrimoine scientifique de l'ESR national (revues et ouvrages)
- BSN 6 : L'archivage pérenne
- BSN 7 : L'édition scientifique : coordination de l'aide publique, soutien à l'innovation de nouvelles formes d'édition et de nouveaux modèles économiques, etc
- BSN 8 : La fourniture de documents/prêt entre bibliothèque
- BSN 9 : Formations, Compétences, Usages.

La période 2009-2011 est marquée par la création du cadre d'action collectif. Une instance paritaire CPU-organismes a été créée au deuxième semestre 2009 à l'initiative du MESR, à laquelle participe activement le MCC. L'objectif partagé vise à offrir à l'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs une documentation scientifique dont la qualité, l'abondance, la facilité d'accès et la pérennité se situeront à un niveau d'excellence mondiale, ainsi qu'à leur procurer les moyens les plus efficaces pour faire connaître leur production. Dans le respect de l'autonomie de décision des établissements et en appui sur les compétences reconnues des opérateurs de l'IST, BSN doit favoriser et renforcer les pratiques de coopération, les outils nécessaires de mutualisation nationale, et une montée globale en professionnalisation.

Deux actions collectives ont été mises en œuvre en 2010 : une action conjointe pour l'acquisition des revues courantes (négociation d'un nouveau contrat Elsevier), un projet d'acquisition d'archives scientifiques (ISTEX) déposé et retenu dans le programme Investissements d'avenir.

La période 2012-2015 doit être l'occasion d'asseoir juridiquement la structure porteuse de BSN et de lancer des actions dans l'ensemble des segments d'activité.

¹ La question des données de recherche n'apparaît pas aujourd'hui en tant que telle mais constitue un enjeu transversal identifié

La première vague de recommandations issue des travaux menés par les neuf groupes de travail réunis au cours de l'année 2011 comporte une trentaine d'actions et quelques recommandations générales et méthodologiques :

Recommandations générales et méthodologie

- labelliser les pratiques qui facilitent, dans le respect des droits, le partage des savoirs, de façon à leur donner une priorité dans les programmes ministériels relatifs à tous les segments de l'IST
- définir un équilibre plus durable entre propriété intellectuelle et circulation scientifique, par le biais d'un accord-cadre avec le MCC, le SNE et l'AEDRES (législation sur la propriété intellectuelle, discussion sur les prix, numérisation des œuvres orphelines, co-édition, échange de documents numériques entre établissements...)
- définir et favoriser une politique nationale d'accès libre
- intégrer les engagements collectifs dans les politiques d'établissement et les inscrire dans les contrats passés avec le MESR
- prendre en compte l'impact du numérique sur la documentation scientifique papier (acquisition, conservation partagée, diffusion, formation à l'évolution des métiers)

Recommandations par segment d'activité

BSN 1 : L'acquisition des archives de l'édition scientifique et l'abonnement aux revues scientifiques

1. construire un système commun d'expertise pour les ressources achetées et le suivi des acquisitions
2. se doter d'une structure de coordination des acquisitions avec désignation d'un pilote par négociation
3. mettre en place une coordination entre les niveaux politique et opérationnel
4. construire un modèle de répartition des coûts entre les acteurs
5. se doter d'un dispositif de portage financier pour les groupements de commande et les licences nationales

BSN 2 : Les dispositifs d'accès et d'hébergement aux/des ressources numériques

6. mettre en œuvre un système harmonisé d'identification des ressources qui permette la navigation la plus large possible au sein des ressources libres ou sous licence
7. mettre en place une ou des plateformes permettant aux utilisateurs de travailler les données dans l'environnement national ou leur environnement local
8. développer des outils génériques pour l'accès aux données (portail national, mini-portails à façon).

BSN 3 : Le signalement

9. inciter les producteurs publics de métadonnées à en autoriser la réutilisation gratuite et inciter les bibliothèques à les utiliser
10. construire un référentiel de la production scientifique française en s'appuyant sur des référentiels communs aux universités et organismes (unités, thématiques, auteurs,...)
11. établir un continuum entre les outils existants de signalement et les plateformes d'accès au texte intégral
12. promouvoir au niveau européen des systèmes libres de référencement accompagnés d'une recommandation pour créer une agence internationale de référencement croisé des documents scientifiques
13. créer un dispositif fédérant le signalement de toute la documentation accessible sur le territoire, et faire le lien avec la ressource dans le cadre du contrôle des droits.

BSN 4 : Les archives ouvertes

14. réactiver la convention de partenariat autour d'Hal (Hyper articles en ligne) en associant tous les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche avec l'objectif d'une gouvernance partagée
15. promouvoir la plateforme Héloïse sur laquelle les éditeurs affichent leur politique en matière de libre accès et clarifier les relations avec Sherpa Romeo
16. réactiver le portail archives-ouvertes.fr en version bilingue puis trilingue

BSN 5 : La numérisation du patrimoine scientifique

17. établir des critères de priorisation des financements pour la numérisation de documents scientifiques qui seront archivés, sur un mode pérenne, au CINES
18. labelliser et mettre à disposition une gamme d'outils permettant l'interopérabilité des corpus numérisés
19. signer une convention de partenariat avec la BNF (convergence de normes, autorisation croisée d'exploiter les données numérisées, thématiques patrimoniales communes)

BSN 6 : L'archivage pérenne

20. étendre la mission d'archivage pérenne du CINES à l'ensemble de la production scientifique susceptible d'intégrer la BSN
21. mettre en place un label BSN validant l'intérêt scientifique et la qualité technique d'un corpus numérique pour obtenir un droit à l'archivage pérenne et à la diffusion (pris en charge par l'Etat)
22. faire participer la BSN à un groupement fédérant les acteurs nationaux de la préservation numérique
23. initier la construction d'un réseau européen d'archivage pérenne des ressources commerciales acquises en s'appuyant notamment sur les bibliothèques nationales dépositaires du dépôt légal des éditeurs

BSN 7 : L'édition scientifique

24. mettre en place un collège de l'édition scientifique numérique qui attribue le label EDES (édition électronique scientifique) sur la base du respect d'une charte des bonnes pratiques de l'édition publique scientifique (citable, interopérable, accessible, ouvert à la diversité des usages et durable)
25. encourager pour le libre accès d'autres modèles économiques que celui du modèle auteur-payeur
26. développer un modèle économique pour les livres en libre-accès

BSN 8 : La fourniture de documents/prêt entre bibliothèque

27. créer un service unifié de diffusion à distance de documents numériques et papier (convergence des dispositifs de prêt et de commande de l'ABES et de l'INIST)
28. ouvrir des négociations nationales avec les éditeurs pour autoriser l'échange de documents numériques entre les établissements à un coût raisonnable

BSN 9 : Formations, compétences, usages

29. mettre en place un outil unifié de signalement de l'offre publique de formation à l'Information Scientifique Numérique (ISN) (extension du Bibdoc de l'ENSIB)
30. élaborer un recueil de compétences de l'information scientifique numérique utilisables dans le cadre des référentiels métier
31. produire des préconisations pour l'intégration des formations à l'Information Scientifique Numérique dans la formation initiale supérieure